

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE BLAINVILLE

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **11 juillet 2023 à 19:30** en la Salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : la mairesse, M<sup>me</sup> Liza Poulin, M<sup>mes</sup> Nicole Ruel, Michèle Murray, Marie-Claude Collin, MM. David Malenfant, Serge Paquette, Philippe Magnenat, Francis Allaire, Patrick Marineau, Stéphane Bertrand, Stéphane Dufour et Jean-François Pinard, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Chantal Gauvreau, directrice générale, Simon Filiatreault, directeur général adjoint, Annie Lévesque, directrice du Service de l'Urbanisme et de l'aménagement durable du territoire, Patrick Lépine, directeur du Service du génie, Yannick Proulx, conseiller principal à la direction générale, et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

À 19 h 30, Madame la Mairesse ouvre et préside la séance.

## **MOT DE LA MAIRESSE**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

**RÉSOLUTION...  
2023-07-358**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur David Malenfant que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2023-07-359**

**APPROBATION – PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2023**

---

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Serge Paquette d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du **13 juin 2023**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**AVIS DE MOTION...  
2023-07-360**

**RÈGLEMENT 1372-15**

---

Madame Marie-Claude Collin donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter le **Règlement 1372-15 modifiant le Règlement 1372 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité routière** dont l'objet est de préciser les conditions de délivrance d'une vignette pour le stationnement hivernal et d'établir que les infractions au règlement sont des infractions de responsabilité absolue.

Madame Marie-Claude Collin dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1372-15 modifiant le Règlement 1372 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité routière**.

**AVIS DE MOTION... RÈGLEMENT 1636-5**  
**2023-07-361**

---

Monsieur Jean-François Pinard donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1636-5 modifiant le Règlement 1636 concernant le régime complémentaire de retraite des employés policiers et cadres de la Ville de Blainville**, dont l'objet vise principalement l'indexation des rentes aux retraités.

Monsieur Jean-François Pinard dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1636-5 modifiant le Règlement 1636 concernant le régime complémentaire de retraite des employés policiers et cadres de la Ville de Blainville**.

**AVIS DE MOTION... RÈGLEMENT 1637-5**  
**2023-07-362**

---

Monsieur Stéphane Bertrand donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1637-5 modifiant le Règlement 1637 concernant le régime complémentaire de retraite des employés cols bleus et cols blancs de la Ville de Blainville**, dont l'objet vise principalement l'indexation des rentes aux retraités.

Monsieur Stéphane Bertrand dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1637-5 modifiant le Règlement 1637 concernant le régime complémentaire de retraite des employés cols bleus et cols blancs de la Ville de Blainville**.

**RÉSOLUTION... DEMANDES DE DÉMOLITION 2023-00869 ET 2023-00871**  
**2023-07-363 32-34, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINT-LOUIS OUEST**

---

**ATTENDU** les dispositions des *Règlements d'urbanisme* concernant la démolition d'immeuble;

**ATTENDU QUE** la démolition permettra la construction d'une habitation multifamiliale.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour que soit autorisée la démolition de l'habitation unifamiliale isolée et de son bâtiment accessoire situés au 32-34, chemin de la Côte-Saint-Louis Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION... DEMANDE DE DÉMOLITION 2023-01454**  
**2023-07-364 682, PLACE DIEPPE**

---

**ATTENDU** les dispositions des *Règlements d'urbanisme* concernant la démolition d'immeuble;

**ATTENDU QU'**un projet d'agrandissement de l'habitation unifamiliale a été déposé, lequel inclut une démolition partielle.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Monsieur David Malenfant que soit autorisée la démolition partielle de l'habitation unifamiliale isolée située au 682, place Dieppe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2023-07-365

DEMANDE DE DÉMOLITION 2023-01499  
935, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE

---

**ATTENDU** les dispositions des *Règlements d'urbanisme* concernant la démolition d'immeuble;

**ATTENDU QUE** la démolition permettra la construction d'un bâtiment mixte multifamilial et commercial.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Monsieur Patrick Marineau que soit autorisée la démolition de l'habitation unifamiliale isolée située au 935, boulevard du Curé-Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2023-07-366

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
DU 20 JUIN 2023

---

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Patrick Marineau de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du **20 juin 2023** du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2023-07-367

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2023-00026  
BÂTIMENT ACCESSOIRE (MARGE AVANT MINIMALE)  
650, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE  
(LOT 1 904 096)  
MAISON DES AÎNÉS

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **20-06-06.2** du 20 juin 2023 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur David Malenfant qu'il soit accordé au lot **1 904 096** du Cadastre du Québec (*650, boulevard du Curé-Labelle*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment accessoire une marge avant donnant sur la 37<sup>e</sup> Avenue de 7 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone C-359, de l'annexe B du *Règlement 1418 de zonage*, une marge avant minimale de 9 mètres est prescrite.

**QUE** le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

*À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.*

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

***Aucune intervention du public.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2023-07-368

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2023-00059  
HABITATION MULTIFAMILIALE ISOLÉE PROJETÉE (MARGES  
LATÉRALES, TOTAL DES MARGES LATÉRALES, SUPERFICIE  
D'IMPLANTATION ET ENTREPOSAGE DES MATIÈRES  
RÉSIDUELLES)  
32-34, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINT-LOUIS OUEST  
(LOT 1 904 476)

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **20-06-06.1** du 20 juin 2023 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur Patrick Marineau qu'il soit accordé au lot **1 904 476** du Cadastre du Québec (*32-34, chemin de la Côte-Saint-Louis Ouest*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal** :

- **Une marge latérale gauche de 8,7 mètres et une marge latérale droite de 5,3 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-216, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, une marge latérale minimale de 10 mètres est prescrite;
- **Un total des marges latérales de 14 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-216, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, un total des marges latérales minimal de 20 mètres est prescrit;
- **Une superficie d'implantation au sol de 210 mètres carrés**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-216, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, une superficie d'implantation au sol minimale de 1 000 mètres est prescrite;
- **L'entreposage des matières résiduelles dans des bacs roulants, remisés dans un bâtiment accessoire**, alors qu'au Règlement 1418 de zonage, il est prescrit que toutes les matières résiduelles entreposées ou remisées à l'extérieur d'un bâtiment doivent être déposées dans un bac semi-enfoui.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

**Aucune intervention du public.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2023-07-369

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE – DEMANDES 2023-00057, 2023-00066, 2023-  
00061, 2023-00056, 2023-00058, 2023-00024,  
2023-00062, 2023-00065, 2023-00063 ET 2023-00067

---

**ATTENDU** les recommandations du 20 juin 2023 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les projets suivants :

**PIIA – 2023-00057**

**935, boulevard du Curé-Labelle**  
**Nouvelle construction – bâtiment mixte**  
Recommandation **C.C.U. 20-06-05.1** et plans (**Annexe A**)

**PIIA – 2023-00066**

**101-109, rue Carmelle-Boutin**  
**Nouvelle construction – habitation multifamiliale juxtaposée**  
Recommandation **C.C.U. 20-06-05.2** et plans (**Annexe B**)

PIIA – 2023-00061	<b>1160, boulevard Michèle-Bohec</b> <b>Agrandissement – bâtiment industriel</b> Recommandation <b>C.C.U. 20-06-05.3</b> et plans ( <b>Annexe C</b> )
PIIA – 2023-00056	<b>117, boulevard de Chambéry</b> <b>Nouvelle construction – habitation multifamiliale isolée</b> Recommandation <b>C.C.U. 20-06-05.4</b> et plans ( <b>Annexe D</b> )
PIIA – 2023-00058	<b>121, boulevard de Chambéry</b> <b>Nouvelle construction – habitation multifamiliale isolée</b> Recommandation <b>C.C.U. 20-06-05.5</b> et plans ( <b>Annexe E</b> )
PIIA – 2023-00024	<b>96, boulevard de Chambéry</b> <b>Nouvelle construction – habitation multifamiliale isolée</b> Recommandation <b>C.C.U. 20-06-05.6</b> et plans ( <b>Annexe F</b> )
PIIA – 2023-00062	<b>60, rue de Chantemerle</b> <b>Nouvelle construction – habitation unifamiliale isolée</b> Recommandation <b>C.C.U. 20-06-05.7</b> et plans ( <b>Annexe G</b> )
PIIA – 2023-00065	<b>31, rue du Montlevin</b> <b>Nouvelle construction – habitation unifamiliale isolée</b> Recommandation <b>C.C.U. 20-06-05.8</b> et plans ( <b>Annexe H</b> )
PIIA – 2023-00063	<b>1040, boulevard du Curé-Labelle</b> <b>MARIAGE DÉCO BELLE NUANCE DE TOUT POUR VOTRE ÉVÉNEMENT</b> <b>Nouvelles enseignes murale et détachée</b> Recommandation <b>C.C.U. 20-06-05.9</b> et plans ( <b>Annexe I</b> )
PIIA – 2023-00067	<b>650, boulevard du Curé-Labelle</b> <b>MAISON DES ÂÎNÉS</b> <b>Nouveau bâtiment accessoire</b> Recommandation <b>C.C.U. 20-06-05.10</b> et plans ( <b>Annexe J</b> )

**ATTENDU QUE** ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur David Malenfant d'**APPROUVER** les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets **2023-00057, 2023-00066, 2023-00061, 2023-00056, 2023-00058, 2023-00024, 2023-00062, 2023-00065, 2023-00063 et 2023-00067** sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme **Annexes « A à J »** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2023-07-370**

**PROJET INTÉGRÉ**  
**DEMANDE PI 2023-00055**  
**NOUVELLES CONSTRUCTIONS**  
**HABITATIONS MULTIFAMILIALES ISOLÉES**  
**117-121, BOULEVARD DE CHAMBÉRY**

**ATTENDU QUE** le projet intégré proposé, visant à permettre l'aménagement du site, ainsi que l'implantation de nouvelles habitations multifamiliales isolées aux 117-121, boulevard de Chambéry, correspond aux objectifs et critères du *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

**CONSIDÉRANT** la recommandation **20-06-04.1** du 20 juin 2023 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'approuver les plans et les documents soumis dans le cadre de la demande **PI 2023-00055** pour le projet intégré, sujet aux conditions formulées à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans et documents sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2023-07-371**

**AUTORISATION DE SIGNATURE  
CONVENTION COLLECTIVE  
ENTRE LA VILLE DE BLAINVILLE  
ET LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE  
(S.C.F.P.), SECTION LOCALE 2229 (COLS BLANCS)  
ANNÉES 2022-2029**

---

**ATTENDU QUE** la convention collective entre la Ville de Blainville et la section locale 2229 du *Syndicat canadien de la fonction publique* (cols blancs) est échue depuis le 31 décembre 2021;

**ATTENDU QUE** plusieurs séances de négociation ont eu lieu, menant à une entente de principe le 1<sup>er</sup> juin 2023, laquelle a été entérinée par l'assemblée syndicale le 21 juin dernier.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, la convention collective entre la Ville de Blainville et le **SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – SECTION LOCALE 2229** (cols blancs) pour les années 2022 à 2029 inclusivement, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2023-07-372**

**AUTORISATION DE SIGNATURE  
CONVENTION COLLECTIVE  
ENTRE LA VILLE DE BLAINVILLE  
ET LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE  
(S.C.F.P.), SECTION LOCALE 2301 (COLS BLEUS)  
ANNÉES 2022-2029**

---

**ATTENDU QUE** la convention collective entre la Ville de Blainville et la section locale 2301 du *Syndicat canadien de la fonction publique* (cols bleus) est échue depuis le 31 décembre 2021;

**ATTENDU QUE** plusieurs séances de négociation ont eu lieu, menant à une entente de principe le 8 juin 2023, laquelle a été entérinée par l'assemblée syndicale le 21 juin dernier.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Madame Michèle Murray d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, la convention collective entre la Ville de Blainville et le **SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – SECTION LOCALE 2301** (cols bleus) pour les années 2022 à 2029 inclusivement, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2023-07-373

**AUTORISATION DE SIGNATURE  
CONVENTION COLLECTIVE  
ENTRE LA VILLE DE BLAINVILLE  
ET LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE  
(S.C.F.P.), SECTION LOCALE 4530  
BRIGADIERS SCOLAIRES – ANNÉES 2022-2028**

---

**ATTENDU QUE** la convention collective entre la Ville de Blainville et la section locale 4530 du *Syndicat canadien de la fonction publique* (brigadiers scolaires) est échue depuis le 30 juin 2022;

**ATTENDU QUE** plusieurs séances de négociation ont eu lieu, menant à une entente de principe le 2 juin 2023, laquelle a été entérinée par l'assemblée syndicale le 15 juin dernier.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, la convention collective entre la Ville de Blainville et le **SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – SECTION LOCALE 4530** (brigadiers scolaires) pour les années 2022 à 2028 inclusivement, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2023-07-374

**CONFIRMATION D'EMBAUCHES  
SERVICE DES LOISIRS, CULTURE, BIBLIOTHÈQUE  
ET VIE COMMUNAUTAIRE  
ET SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

---

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat de confirmer l'embauche de **M. Jean-Marc Côté** au poste permanent de « *Concierger* » au Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire et de **M. Lowik Drouin** au poste permanent de « *Concierger* » au Service des travaux publics, rétroactivement au 18 juin 2023, et ce, conditionnellement à la réussite de leur période de probation. Ces postes sont accrédités par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301, cols bleus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2023-07-375

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE  
AVOCATE  
SERVICES JURIDIQUES**

---

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Madame Michèle Murray de confirmer l'embauche de **Me Jade Milette** au poste cadre d'« *avocate* » aux Services juridiques, à compter du 24 juillet 2023, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation de *six (6) mois* et d'approuver le nouvel organigramme des Services juridiques, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2023-07-376

**DÉPÔT – RAPPORT D'EMBAUCHES  
ET LISTE DES EMPLOYÉS POUR LESQUELS  
UNE FIN D'EMPLOI EST RECOMMANDÉE POUR  
LA PÉRIODE DU 16 MAI AU 15 JUIN 2023**

---

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat de prendre acte du dépôt par la directrice adjointe du Service des ressources humaines du **Rapport des embauches** en vertu du *Règlement 1550 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser l'engagement de personnel* pour la période du **16 mai au 15 juin 2023** et d'ordonner la fin d'emploi des employés apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2023-07-377

MODIFICATION À LA STRUCTURE  
DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET MAIRIE

---

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Madame Michèle Murray d'approuver le nouvel organigramme de la **Direction générale et mairie**, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2023-07-378

MODIFICATION À LA STRUCTURE  
DU SERVICE DES COMMUNICATIONS  
ET DE L'EXPÉRIENCE CITOYENNE

---

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Madame Michèle Murray d'accepter les modifications suivantes à la structure du **Service des communications et de l'expérience citoyenne** et d'approuver le nouvel organigramme, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

- Abolition du poste de « *technicien aux communications graphiques* » à compter du 24 juillet 2023;
- Création d'un poste supplémentaire d'« *agent aux communications* » à compter du 24 juillet 2023. Ce poste relèvera de la conseillère en communications et sera couvert par l'unité d'accréditation du Syndicat canadien de la fonction publique (S.C.F.P.), section locale 2229 (cols blancs).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2023-07-379

SUSPENSION SANS SOLDE DE L'EMPLOYÉ NO. 103174

---

**ATTENDU** les événements reprochés à l'employé no. **103174**;

**ATTENDU** la recommandation de la directrice adjointe du Service des ressources humaines en date du 26 juin 2023.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat d'ordonner la suspension sans solde, pour une durée de cinq (5) jours, de l'employé no. **103174**, laquelle devant être purgée aux dates déterminées par le directeur du service concerné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2023-07-380

ACCEPTATION DE SOUMISSION  
DOSSIER SA2023-008 P  
ACHAT D'APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE  
INDIVIDUELS AUTONOMES (APRIA)

---

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Nicole Ruel d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **ARÉO-FEU LTÉE** pour le remplacement de quinze appareils de protection respiratoire individuel (APRIA), incluant les options suivant les quantités déterminées, au montant total de **283 974,39 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de **60 mois**.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2023-07-381

ACCEPTATION DE SOUMISSION  
DOSSIER SA2023-067 P  
FOURNITURE ET PLANTATION D'ARBRES

---

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Francis Allaire d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **9243-3770 QUÉBEC INC. (SERVICES HORTICOLES MIRABEL)** pour la fourniture et la plantation d'arbres, au montant de **219 864,39 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *05.810.10.000 (fonds des parcs)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2023-07-382

APPROBATION – RÈGLEMENT 1418-184

---

**ATTENDU QU'**en date du 16 mai 2023, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de Règlement 1418-184 P1*;

**ATTENDU QUE** les dispositions de l'article 2 de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU QUE** le 13 juin 2023, une consultation publique a été tenue;

**ATTENDU QUE** suite à cette consultation publique, le conseil municipal adoptait, le même jour, le *Second projet de Règlement 1418-184 P2*;

**ATTENDU QU'**aucune demande valide n'a été reçue à l'égard du *Second projet de Règlement 1418-184 P2*;

**ATTENDU QUE** les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Serge Paquette d'approuver le *Règlement 1418-184 modifiant le Règlement 1418 de zonage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2023-07-383

APPROBATION – RÈGLEMENT 1635

---

**ATTENDU QU'**en date du 13 juin 2023, le *Projet de Règlement 1635* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

**ATTENDU QUE** les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Michèle Murray d'approuver le *Règlement 1635 autorisant le paiement de la quote-part de la Ville de Blainville dans le coût des travaux préventifs de stabilisation des talus du Ruisseau Charron à la Ville de Sainte-Thérèse, et décrétant un emprunt de 900 000 \$ à cette fin*.

QUE le registre visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire soit accessible aux personnes habiles à voter sur ledit règlement du **7 au 11 août 2023** entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

QUE le Service des finances soit autorisé, dans le cadre du *Programme d'acceptation bancaire Desjardins*, à emprunter conformément à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* jusqu'à 100 % du montant de l'emprunt, une fois que le règlement sera approuvé conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2023-07-384**

**APPROBATION – RÈGLEMENT 1672**

---

**ATTENDU QU'**en date du 13 juin 2023, le *Projet de Règlement 1672* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (la « Loi »);

**ATTENDU QUE** les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard d'approuver le *Règlement 1672 décrétant des dépenses en immobilisation pour l'exécution de travaux de construction, modernisation et rénovation de bâtiments municipaux, et un emprunt de 10 000 000 \$ à cette fin.*

QUE le registre visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire soit accessible aux personnes habiles à voter sur ledit règlement du 7 au 11 août 2023 entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

QUE le Service des finances soit autorisé, dans le cadre du *Programme d'acceptation bancaire Desjardins*, à emprunter conformément à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* jusqu'à 100 % du montant de l'emprunt, une fois que le règlement sera approuvé conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2023-07-385**

**APPROBATION – RÈGLEMENT 2023-03**  
**RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ASSAINISSEMENT**  
**DES EAUX DE SAINTE-THÉRÈSE ET BLAINVILLE**

---

**ATTENDU** l'adoption par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville, le 22 juin 2023, par sa résolution 23-06-071, du *Règlement 2023-03 décrétant une dépense de 36 200 000 \$ et un emprunt de 36 200 000 \$ pour les travaux de mise aux normes et augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration*;

**ATTENDU** les dispositions de l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes*.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Madame Michèle Murray d'approuver le *Règlement 2023-03 décrétant une dépense de 36 200 000 \$ et un emprunt de 36 200 000 \$ pour les travaux de mise aux normes et augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration* de la **RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE SAINTE-THÉRÈSE ET BLAINVILLE**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2023-07-386**

**AUTORISATION – PARTICIPATIONS, CONTRIBUTIONS**  
**ET COMMANDITES À DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**

---

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand d'autoriser ou d'entériner les participations, contributions et/ou commandites aux différentes activités apparaissant à l'Annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.



- D'une partie du lot 1 904 140 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie de 154,2 mètres carrés, appartenant à **SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE CAFRAN INC.**, pour la somme de **50 000 \$ plus les taxes applicables**;
- D'une partie du lot 6 499 795 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie de 282,5 mètres carrés, appartenant à **IMMEUBLES 705 CURÉ-LABELLE INC.**, pour la somme de **90 000 \$ plus les taxes applicables**.

Et ce, afin de permettre la reconfiguration de l'intersection de la 43<sup>e</sup> Avenue et du boulevard du Curé-Labelle en vue de l'implantation d'un feu de circulation et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 03.660.02.720.

QUE la firme TRIVIUM AVOCATS soit mandatée aux fins d'entreprendre toutes les démarches nécessaires afin d'acquérir par voie d'expropriation lesdites parties des lots.

*Madame Michèle Murray quitte son siège à 21 h 14 pendant le déroulement de ce point à l'ordre du jour.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2023-07-390**

**DÉPÔT – CERTIFICAT CONCERNANT LA  
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT  
RÈGLEMENT 1671**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour de prendre acte du dépôt par le greffier du certificat concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue du **3 au 7 juillet 2023** sur le règlement suivant :

- ***Règlement 1671 décrétant l'exécution de travaux de réparation des toitures de la caserne nord et de l'hôtel de ville, et un emprunt de 1 950 000 \$ à cette fin.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Madame Michèle Murray reprend son siège à 21 h 16.*

*Monsieur Serge Paquette quitte son siège à 21 h 16.*

**RÉSOLUTION...  
2023-07-391**

**MODIFICATION À L'OFFRE D'ACHAT  
9318-7581 QUÉBEC INC.  
LOTS 6 564 614 ET 6 564 617**

**ATTENDU QUE** par sa résolution 2022-07-414, adoptée le 5 juillet 2022, le conseil acceptait l'offre d'achat de la compagnie **9318-7581 QUÉBEC INC.** et autorisait ainsi la vente des parties des lots **6 079 279** et **6 279 271** du Cadastre du Québec, maintenant connues comme étant les lots **6 564 614** et **6 564 617** du Cadastre du Québec, situés sur la rue Jean-Guyon;

**ATTENDU QUE** cette offre d'achat comporte une obligation de construire échéant le 30 juin 2024;

**ATTENDU QUE** l'acheteur a transmis à la Ville, en date du 27 juin 2023, une demande de prolongation de son délai de construction en raison, notamment, des délais engendrés par les démarches auprès d'Hydro-Québec pour l'obtention d'une autorisation afin d'utiliser la partie de terrain située dans la servitude de passage;

**ATTENDU QUE** la Ville a intérêt à ce qu'une période supplémentaire accordée à l'acheteur pour réaliser sa construction.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard de modifier l'offre d'achat de la compagnie **9318-7581 QUÉBEC INC.** pour l'acquisition des lots **6 564 614** et **6 564 617**, en remplaçant le délai du 30 juin 2024 pour l'obligation de construire par le 30 juin 2025, toutes les autres conditions de l'offre demeurant inchangées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2023-07-392

**APPROPRIATION DE SOLDES DISPONIBLES  
RÈGLEMENTS D'EMPRUNT APPROUVÉS**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville a entièrement réalisé la dépense décrétée de même que le financement permanent correspondant à l'objet des règlements d'emprunt mentionnés ci-dessous;

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville peut utiliser des soldes disponibles lors d'un refinancement;

**ATTENDU** le refinancement de plusieurs règlements d'emprunt au montant de 19 756 000 \$ en date du 24 juillet 2023.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand que soient appropriés les soldes disponibles en réduction de l'emprunt approuvé par le **ministère des Affaires municipales et de l'Habitation** aux règlements d'emprunt d'origine suivants, savoir :

Règlements	Montant à approprier
1541	23 199,41 \$
1548	7 421,24 \$
1558	42 993,12 \$
1563	5 122,14 \$
1566	228 300,00 \$
1568	62 789,14 \$
<b>TOTAL</b>	<b>369 825,05 \$</b>

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise au **Service du financement municipal**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Monsieur Serge Paquette reprend son siège à 21 h 20.*

RÉSOLUTION...  
2023-07-393

**DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES  
DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste de toutes les dépenses autorisées par un employé de la Ville au cours du mois de **juin 2023** en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au *Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2023-07-394

**ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 23 500 000 \$  
DATÉES DU 24 JUILLET 2023  
CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE**

---

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Blainville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de **23 500 000 \$** qui sera réalisé le 24 juillet 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
1374	3 375 000 \$
1376	3 855 000 \$
1392	865 400 \$
1432	8 549 100 \$
1433	461 500 \$
1541	24 300 \$
1544	516 600 \$

1546	228 300 \$
1548	143 100 \$
1555	45 700 \$
1558	299 300 \$
1563	55 000 \$
1567	261 400 \$
1568	279 500 \$
1570	342 400 \$
1616	500 000 \$
1618	400 000 \$
1624	395 000 \$
1629	700 000 \$
1630	370 000 \$
1634	225 000 \$
1644	1 000 000 \$
1653	403 400 \$
1624	205 000 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt numéros 1374, 1376, 1392, 1432, 1433, 1616, 1618, 1624, 1629, 1630, 1634, 1644 et 1653, la Ville de Blainville souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand :

**QUE** les règlements d'emprunt indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

- les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 24 juillet 2023;
- les intérêts seront payables semi annuellement, le 24 janvier et le 24 juillet de chaque année;
- les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
- les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
- CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
- CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.P.D. DE L'ENVOLEE  
13845, BOUL. DE CURE-LABELLE  
MIRABEL (QC) J7J 1A1

**QUE** les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Blainville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 à 2033, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros 1374, 1376, 1392, 1432, 1433, 1616, 1618, 1624, 1629, 1630, 1634, 1644 et 1653 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 24 juillet 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2034 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1432, 1616, 1618, 1629, 1634, 1644 et 1653 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **dix (10) ans** (à compter du 24 juillet 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2023-07-395**

**TRANSFERT AUX MUNICIPALITÉS  
D'UNE PARTIE DES REVENUS DE  
LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA  
CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT  
DU QUÉBEC – ANNÉES 2019-2024**

---

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution* gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce *Guide* qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Madame Michèle Murray que la Ville de Blainville :

- **APPROUVE** la programmation des travaux no 4 datée du 28 juin 2023 jointe à la présente résolution qui sera déposée au **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)** selon le *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024*;
- **S'ENGAGE** à respecter les modalités de ce *Guide* qui s'appliquent à elle;
- **S'ENGAGE** à être seule responsable et à **DÉGAGER** le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- **AUTORISE** l'envoi au **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)** de la programmation de travaux no 4 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le *Ministère* en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du *ministre des Affaires municipales et de l'Habitation* en date du 7 juillet 2021;
- **S'ENGAGE** à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des six (6) années du programme;
- **S'ENGAGE** à informer le **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)** de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- **ATTESTE** que la programmation de travaux no 4 jointe au présent rapport de recommandation, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2023-07-396

**UTILISATION D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE  
FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ POUR LA CRÉATION DE FONDS  
RÉSERVÉS**

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville a réalisé des excédents de fonctionnement durant les derniers exercices financiers;

**ATTENDU QUE** la Ville peut décider d'affecter une partie de ces excédents de fonctionnement à des fins particulières et en réserver des montants de façon formelle;

**ATTENDU QUE** lors du dépôt des rapports financiers antérieurs, le conseil décidait d'affecter des sommes du surplus réalisé à la création de différents fonds.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard que soit appropriée une somme de **5 700 000 \$** de l'excédent de fonctionnement non affecté et de les transférer au surplus accumulé affecté aux postes budgétaires suivants :

05.900.50.000	Fonds d'infrastructures	1 500 000 \$
05.900.55.000	Fonds de résilience aux changements climatiques	1 500 000 \$
05.900.60.000	Fonds de développement économique	1 500 000 \$
05.900.65.000	Plan de transition écologique	1 200 000 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>5 700 000 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2023-07-397

**VENTE DE BIENS PAR APPEL D'OFFRES VIA  
LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG) -  
DOSSIER AN 23-0126**

**ATTENDU QUE** la division de l'approvisionnement a fait appel au service de la gestion et de la disposition des biens du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour la vente de divers biens qui ne sont plus nécessaires ou utiles aux activités de la Ville.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau :

**D'AUTORISER** la vente des lots du dossier AN 23-0126 composé d'équipements et d'articles divers pour un montant total de **768,11 \$**, taxes non applicables, de la façon suivante :

<u>Lot</u>	<u>Description</u>	<u>Fournisseur</u>	<u>Prix</u>	<u>Frais de gestion</u>
#1	1 surfaceuse à glace, 4x4, moteur 1.5 l. Volkswagen à essence, hydrostatique. Statut : remis le 19 avril 2022. Marque: SMI Zamboni. Modèle: 116. Série: 116-55, Ident.: zam-001. Odomètre: 2,572 heures. Année: 1978. Problèmes connus: batterie faible, système d'arrosage non fonctionnel. Sans garantie.	Recyclage d'autos Ste-Sophie inc.	457,00 \$	35 %
#2	Lot comprenant 3 planches de tremplin de piscine d'environ 16 pieds de long et 2 chaises de sauveteur de 6 pieds et demi de hauteur. Problème connu : aucun. Sans garantie.	Amir Samimi	311,11 \$	35 %



**D'AUTORISER** la directrice du Service des finances et trésorière à déposer le revenu de ces ventes au poste budgétaire 01.233.50.000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2023-07-398**

**ACCEPTATION DE PROPOSITIONS  
SPECTACLES DE PYROTECHNIE ET DE DRONES  
POUR BLAINVILLE EN FÊTE 2023**

---

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Serge Paquette d'accepter les propositions suivantes :

- De la compagnie **FAE PYROTECHNIE INC.** pour la production du spectacle de pyrotechnie pour l'édition 2023 de Blainville en fête, au montant de **22 995 \$ taxes incluses**;
- De la compagnie **FUSION DRONE SHOWS LTD** pour la production du spectacle de drones pour l'édition 2023 de Blainville en fête, au montant de **40 241,25 \$ taxes incluses**.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.725.00.693.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2023-07-399**

**ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE MUNICIPALE  
DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

---

**ATTENDU QUE** les accréditations « Municipalité amie des aînés » et « Municipalité amie des enfants », ainsi que la politique familiale, sont arrivées à échéance, et que dans un souci de cohérence et de complémentarité, la Ville de Blainville mise dorénavant sur une politique municipale de développement social et un plan d'action regroupant ces accréditations et politique.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Madame Nicole Ruel :

De procéder à l'élaboration d'une politique municipale de développement social comprenant un plan d'action qui vise notamment l'amélioration des conditions de vie de ses citoyennes et de ses citoyens, notamment les personnes âgées, la petite enfance et les jeunes, les familles, les personnes handicapées, les femmes et les personnes issues des communautés culturelles;

De mandater la Commission vie associative afin qu'elle :

- Supervise les travaux d'élaboration de la politique municipale de développement social de la Ville;
- Confirme les orientations et les objectifs de la politique, ainsi que les actions du plan d'action de la politique;
- Recommande l'adoption de la politique et de son plan d'action auprès du conseil municipal.

De constituer un comité de pilotage avec comme mandat de :

- Suivre et effectuer la validation des travaux d'élaboration de la politique, notamment l'établissement du portrait du milieu et des groupes visés par la politique, la recension des services et des programmes déjà en place en faveur de ces groupes et les consultations à être menées en participant à certaines d'entre elles;
- Faciliter la collecte d'informations et y participer;
- Contribuer aux réflexions en lien notamment avec les orientations et les valeurs à mettre de l'avant;
- Proposer les axes d'intervention ainsi que les actions du plan d'action qui viseront l'atteinte des objectifs identifiés dans le cadre de la politique et de son plan d'action;
- Faciliter, tout au long du processus d'élaboration de la politique et de son plan d'action, la circulation de l'information au sein du réseau de chacun des membres du comité et dans la communauté;

- Élaborer un projet de politique municipale de développement social et un plan d'action pour la Ville.

De nommer les personnes suivantes au sein du comité de pilotage :

- Marie-Claude Collin, conseillère, coprésidente du comité;
- Marie-Claude Perron, conseillère, coprésidente du comité;
- Serge Paquette, conseiller, responsable des questions municipales pour les dossiers famille, « Municipalité amie des aînés (MADA) » et « Municipalité amie des enfants (MAE) »;
- Stéphanie Lachaine, directrice, Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire;
- Daniel Bellemare, directeur adjoint, Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire;
- Véronique Veilleux, cheffe de section par intérim à la vie associative et communautaire, responsable administrative de la démarche;
- Véronique Bouchard, citoyenne représentant les familles;
- Gabriela Turmel, citoyenne représentant les familles;
- Roger Cyr, citoyen représentant les personnes âgées;
- Jean-François René, citoyen représentant les personnes âgées;
- Nancy Laplante, coordonnatrice en soutien communautaire, Office d'habitation Thérèse-De Blainville;
- Sonia Charbonneau, organisatrice communautaire, Centre intégré de santé et services sociaux des Laurentides (CISSSLAU);
- Alain Jasmin, directeur général, Conseil régional de développement social des Laurentides (CRDSL);
- Moïra Duguay, directrice, Maison des jeunes de Blainville;
- Alain Marginean, directeur général, ABL Immigration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2023-07-400**

**MODIFICATION DE CONTRAT**  
**DOSSIER SA2018-003 P**  
**COLLECTE, TRANSPORT ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS**  
**DOMESTIQUES ET COLLECTE, TRANSPORT ET VALORISATION**  
**DES MATIÈRES ORGANIQUES**  
**ANNÉES 2021-2022**

**ATTENDU QUE** des corrections de quantités et l'ajout de collectes de conteneurs ont été nécessaires pour la période 2021-2022.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Madame Nicole Ruel d'autoriser une dépense additionnelle de **17 168,06 \$ taxes incluses**, dans le cadre du contrat **SA2018-003 P** pour la collecte, le transport et l'élimination des déchets domestiques et la collecte, le transport et la valorisation des matières organiques, de modifier le contrat en conséquence et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire **02.451.10.446**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2023-07-401**

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT**  
**DOSSIER SA2021-027 P**  
**SERVICES DE CONCIERGERIE À L'HÔTEL DE VILLE,**  
**À LA BIBLIOTHÈQUE ET À LA ZONE**

**ATTENDU QUE** par sa résolution **2021-06-353** adoptée le 8 juin 2021, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **4M MAINTENANCE INC.** pour les services de conciergerie à l'hôtel de ville, à la bibliothèque et à la Zone pour la période du 3 octobre 2021 au 1<sup>er</sup> octobre 2022;

**ATTENDU QUE** le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2023, il s'agit de la dernière année de renouvellement;

**ATTENDU QUE** le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour de renouveler le contrat de la compagnie **4M MAINTENANCE INC.** pour les services de conciergerie à l'hôtel de ville, à la bibliothèque et à la Zone pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 28 septembre 2024, au montant de **211 466,62 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les postes budgétaires *02.824.00.531, 02.811.00.531 et 02.823.00.531*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2023-07-402**

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT**  
**DOSSIER SA2022-064 P**  
**SERVICES DE CONCIERGERIE À LA CASERNE NORD**

---

**ATTENDU QUE** par sa résolution **2022-10-588** adoptée le 11 octobre 2022, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **9063-4825 QUÉBEC INC. (SERVICE D'ENTRETIEN PERFORM-NET)** pour les services de conciergerie à la caserne nord pour la période du 31 octobre 2022 au 29 octobre 2023;

**ATTENDU QUE** le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2023, il s'agit de la première année de renouvellement;

**ATTENDU QUE** le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau de renouveler le contrat de la compagnie **9063-4825 QUÉBEC INC. (SERVICE D'ENTRETIEN PERFORM-NET)** pour les services de conciergerie à la caserne nord pour la période du 29 octobre 2023 au 28 octobre 2024, au montant de **74 261,88 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *02.812.00.531*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2023-07-403**

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT**  
**DOSSIER SA2022-071 P**  
**GESTION DU SITE DE DÉPÔT DES NEIGES USÉES**  
**AU 100, RUE OMER-DESERRES**

---

**ATTENDU QUE** par sa résolution **2022-10-591** adoptée le 11 octobre 2022, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **LES ENTREPRISES GRAVEL INC.** pour la gestion du site de dépôt des neiges usées au 100, rue Omer-DeSerres pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 31 octobre 2023;

**ATTENDU QUE** le contrat prévoit quatre (4) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2023, il s'agit de la première année de renouvellement;

**ATTENDU QUE** le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour de renouveler le contrat de la compagnie **LES ENTREPRISES GRAVEL INC.** pour la gestion du site de dépôt des neiges usées au 100, rue Omer-DeSerres pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 31 octobre 2024, au montant de **568 436,40 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *02.331.00.443*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2023-07-404

**RENOUVELLEMENT DE CONTRATS  
DOSSIER SA2022-061 P  
DÉNEIGEMENT DE LA MAISON DE NAISSANCE,  
DU POSTE DE POLICE, DE LA CASERNE SUD ET  
DE TROIS (3) STATIONNEMENTS MUNICIPAUX**

---

**ATTENDU QUE** par sa résolution **2022-10-587** adoptée le 11 octobre 2022, le conseil acceptait les plus basses soumissions conformes des compagnies **EXCAVATION P. DUPRAS INC.** et **9268-4737 QUÉBEC INC. (SAM EXTÉRIEUR 2012)** pour le déneigement de la maison de naissance, du poste de police, de la caserne sud et de trois (3) stationnements municipaux pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 30 avril 2023;

**ATTENDU QUE** le contrat prévoit trois (3) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2023, il s'agit de la première année de renouvellement;

**ATTENDU QUE** le *Service des travaux publics* recommande de renouveler les contrats.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau de renouveler les contrats des compagnies suivantes pour le déneigement de la maison de naissance, du poste de police, de la caserne sud et de trois (3) stationnements municipaux pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 30 avril 2024 :

Lot 1 : **EXCAVATION P. DUPRAS INC.** au montant de **6 035,90 \$ taxes incluses;**  
(Maison des naissances)

Lot 2 : **9268-4737 QUÉBEC INC.**  
(SAM EXTÉRIEUR 2012) au montant total de **27 326,00 \$ taxes incluses;**  
(Poste de police et caserne sud)

Lot 3 : **9268-4737 QUÉBEC INC.**  
(SAM EXTÉRIEUR 2012) au montant total de **35 418,71 \$ taxes incluses.**  
(3 stationnements municipaux)

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier ces dépenses à même les postes budgétaires *02.330.00.443* et *02.818.00.443*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2023-07-405

**MODIFICATION DE CONTRAT  
DOSSIER SG2023-001 P  
RÉFECTION DES CHAUSSÉES 2023**

---

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Madame Michèle Murray d'accepter la **directive de changement N° 02**, au montant de **57 668,30 \$ taxes incluses**, pour l'aménagement d'un muret de soutènement le long de la piste cyclable multifonctionnelle du boulevard de Fontainebleau, dans le cadre du projet de *Réfection des chaussées 2023*, payable à l'entreprise **PAVAGES MULTIPRO INC.**, de modifier le contrat en conséquence et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement *1656*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2023-07-406

**REJET DE SOUMISSIONS  
DOSSIER SG2023-015 P  
CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX – PHASE 2  
BÂTIMENT ET ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES**

---

**ATTENDU QUE** le Service du génie a lancé la demande de soumissions publiques **SG2023-015 P** pour le projet de la phase 2 des Ateliers municipaux;

**ATTENDU QUE** la Ville a reçu deux (2) soumissions, lesquelles excèdent largement l'estimation préliminaire et le budget alloué à ce projet.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour de rejeter les soumissions reçues dans le cadre du dossier **SG2023-015 P** pour le projet de la phase 2 des Ateliers municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

**PAROLE AU CONSEIL**

**RÉSOLUTION...**  
**2023-07-407**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Madame Marie-Claude Collin que la séance soit levée à 21 h 54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*(S) Liza Poulin*

---

**MAIRESSE**

*(S) Patrick St-Amour*

---

**GREFFIER**